

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2018

---

RECONNAISSANCE DES PROCHES AIDANTS - (N° 1353)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS3

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

-----

### ARTICLE 2

Rétablir l'alinéa 17 dans la rédaction suivante :

« *b*) Le 2° est abrogé. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la suppression du nombre de renouvellements possibles du congé de proche aidant du champ de la négociation collective, ouvrant ainsi la possibilité d'un nombre de renouvellements non plafonnés dans la limite de trois années.